



ÉPREUVE DE LOGIQUE ET DE MEMORISATION

Session du 8 juillet 2008

Durée totale de l'épreuve : 60 minutes

Fiche de lecture à mémoriser en 10 minutes

Vous pouvez inscrire dans cet espace des notes qui devront être rendues avec la présente fiche de lecture

Règlement : Cette épreuve est répartie en deux exercices, l'un de mémorisation et l'autre de logique. Pour l'exercice de mémorisation, vous devez en 10 minutes, mémoriser les deux textes de ce premier document. Au terme de ces 10 minutes, ce document vous sera retiré, il vous est interdit de conserver une quelconque annotation. Le test de mémorisation consistera à répondre à un QCM relatif à ces textes. Vous avez une cinquantaine de minutes pour répondre aux questions de logique et de mémorisation et inscrire les bonnes réponses sur la feuille de réponses qui vous sera distribuée dans 10 minutes.

Premier texte

De plus en plus de réfugiés dans le monde, selon le HCR

Selon un rapport de l'Agence de l'ONU pour les réfugiés, 11,4 millions de personnes ont dû quitter leur pays en 2007, contre 9,9 millions en 2006. Réfugiés afghans et irakiens représentent près de la moitié de ce total.

Les conflits en Afghanistan et en Irak créent de nouvelles vagues de réfugiés, indique l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), dans un rapport publié mardi 17 juin.

Le document montre qu'environ trois millions d'Afghans ont fui vers le Pakistan et l'Iran, tandis que deux millions d'Irakiens ont quitté leur pays, à destination de la Syrie et de la Jordanie pour la plupart. Les réfugiés issus de ces deux pays représentent près de la moitié des personnes prises en charge par l'ONU en 2007.

Le rapport révèle par ailleurs que le nombre total de réfugiés dans le monde est en augmentation. Quelque 11,4 millions de personnes ont été contraintes de quitter leur pays en 2007, contre 9,9 millions en 2006. En outre, 26 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays - elles étaient 24,2 millions l'année précédente.

"Préoccupant"

"Après cinq années de recul du nombre de réfugiés entre 2001 et 2005, nous assistons à deux années d'augmentation, ce qui est préoccupant", a déclaré le Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés Antonio Guterres. "Nous sommes confrontés à un mélange complexe de défis d'envergure mondiale qui pourraient entraîner encore plus de déplacements dans le futur".

Il a ajouté que la dégradation de l'environnement et la hausse des prix des denrées alimentaires causaient de l'instabilité en de nombreux endroits du globe. (avec AP)

Deuxième texte

Thon rouge : Barnier saisit ses homologues pour défier la Commission

Vous pouvez inscrire dans cet espace des notes qui devront être rendues avec la présente fiche de lecture

Michel Barnier se lance dans une épreuve de force contre la Commission européenne. Le ministre de l'Agriculture et de la Pêche conteste la décision de l'exécutif européen de fermer par anticipation la pêche au thon rouge pour cause de quotas trop vite remplis en Méditerranée. "La Commission nous annonce que tous les quotas sont atteints (pour les bateaux français, NDLR), ce qui n'est pas mon information [...] Il y a un problème de confiance, et il faut que la Commission fasse attention", a-t-il affirmé, dimanche, sur le plateau de l'émission Le Grand Rendez-Vous Europe 1/TV5Monde/Le Parisien-Aujourd'hui.

Michel Barnier a saisi mardi le conseil des ministres de l'Union européenne pour contester l'interdiction : la réunion technique demandée en urgence par la France et organisée lundi 16 juin "n'a pas permis de mettre en évidence les preuves tangibles de dépassement des quotas individuels attribués aux thoniers-senneurs français", explique le ministère de la Pêche. Paris demandait à la Commission d'apporter des preuves de ce qu'elle avance, et envisage de saisir la Cour de justice européenne si l'exécutif européen s'entête.

Une source européenne a pourtant confirmé lundi au point.fr la validité des chiffres de la Commission, qui sont établis après croisement de plusieurs données, notamment celles fournies par les pêcheurs eux-mêmes et par les États membres. Elle rappelle que la fin de la pêche ne concerne que les prises industrielles et préserve la possibilité d'exploiter la ressource pour les pêcheurs artisanaux, "les plus touchés" par la crise actuelle.

Un marché plus lucratif que jamais

L'interdiction en question ne concerne que les thoniers-senneurs, de grands chalutiers qui pratiquent une forme de pêche industrielle au thon rouge et comptent à eux seuls quelque 70 % des captures totales de cette espèce. Elle intervient 15 jours après la date de fin de saison, et touche également les pêcheurs grecs, italiens, chypriotes, maltais. Les pêcheurs espagnols devront remonter leurs filets, mais seulement à partir du 23 juin. En 2007, l'UE avait un droit de pêche pour cette espèce de 4.400 tonnes à répartir entre États membres et entre bateaux. Le marché est devenu plus lucratif que jamais : les pêcheurs pouvaient vendre leur thon à 3 euros le kilo l'an dernier, et sans doute à environ 9 euros en 2008.

Selon le ministre français, les 36 thoniers-senneurs français ne sont en moyenne qu'à "moins de 50 %, et même 30 %" de leur quotas individuel. Seuls deux bateaux l'ont déjà atteint et ont cessé leur activité pour la saison, à la demande du gouvernement".